

LES FILIERES AVICOLES BIOLOGIQUES FRANÇAISES. SITUATION, PERSPECTIVES ET ENJEUX.

Magdelaine Pascale¹, Guyot Marie², Pottiez Eve³, Riffard Cécile¹, Bouvarel Isabelle³

¹ITAVI, Service Economie, 28 rue du Rocher, 75 008 Paris

²SYNALAF, 5 rue de Charonne, 75011 Paris

³ITAVI, Unité de recherches avicoles, 37380 Nouzilly
magdelaine@itavi.asso.fr

RESUME

Cette communication résume les principales conclusions d'une analyse des filières avicoles biologiques françaises conduite dans le cadre de deux programmes de recherche, Avibio et AlterAvibio. Cette analyse, réalisée en 2009/10, à la suite d'une étude menée dans huit pays européens, fournit des éléments de réflexion sur les perspectives et les enjeux des filières avicoles bio françaises, en les situant dans leur contexte européen. Les données statistiques disponibles ont été complétées par une quarantaine d'entretiens semi-directifs approfondis réalisés auprès des différents acteurs des filières avicoles biologiques.

Deux enjeux majeurs à moyen terme pour les filières avicoles biologiques locales (régionales), en France comme dans l'Union européenne ont été identifiés. Le premier est de renforcer les équilibres entre le développement des productions végétales et des productions animales afin de garantir un développement durable des filières avicoles biologiques. Cela passera nécessairement par une interprétation plus homogène, au sein de l'Union européenne, de la contrainte de lien au sol. Le second est d'être en mesure de fournir une offre adaptée (en quantité, en qualité et en prix) aux différentes demandes exprimées ou émergentes sur les différents segments de marché, ce qui pourrait laisser la place à une segmentation de l'offre en produits biologiques.

ABSTRACT

Broiler and egg organic production in France. Situation, perspectives and stakes.

This communication summarises the main conclusions of a survey of the French organic poultry sector, carried out in the frame of the Avibio and AlterAvibio research programs. This analysis has been realised throughout the years 2009 and 2010, following a European study related to the respective development of broiler and egg organic production in eight European countries. It provides some thoughts about the perspectives and stakes for the French organic sector, in this European context. Available field or statistical production data have been completed by about forty interviews of French stakeholders, belonging to the organic broiler and egg supply chains.

Two major stakes, for the medium term, have been highlighted for the regional or national organic sector, in France as in any country within the European Union. The first one is to strengthen the balance between the amount of organic food available and the amount food necessary to feed the animals, in order to reach a sustained development of the poultry organic sector. This would go through a more homogenous interpretation, within the European Union, of the link to the land constraint. The second one will be to adapt the supply to the various and specific markets requests. This development will thus probably result in a further segmentation of the organic poultry products.

INTRODUCTION

L'analyse des filières avicoles biologiques françaises a été conduite en 2008/09, dans un contexte de fortes évolutions réglementaires au niveau européen, et dans le prolongement du Grenelle de l'environnement en France. L'objectif de ce travail, réalisé dans le cadre de deux programmes de recherche, AVIBIO, financé par le CASDAR¹ et piloté par l'ITAVI et ALTERAVIBIO, financé par le PSDR-GO² (Régions Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Basse Normandie) et piloté par l'INRA, était d'analyser la situation des filières avicoles (chair et ponte) bio françaises, ses forces et faiblesses, et de situer leurs enjeux dans le contexte européen. Cette analyse a été réalisée en parallèle de l'étude européenne (de mars 2009 à juin 2010) (Magdelaine et Riffard 2010 a et b).

1. METHODOLOGIE

Une quarantaine d'entretiens a été réalisée auprès d'acteurs de l'ensemble des maillons des filières organisées en volailles de chair et œufs de consommation biologiques : onze fabricants d'aliment, quatre organisations de production volailles de chair, sept organisations de production en œufs de consommation, sept abatteurs ou transformateurs de volailles, un groupe commercial œufs, deux acteurs de la Restauration Hors Domicile (RHD), cinq responsables filières ou acheteurs de la distribution (Grandes et Moyennes Surfaces-GMS- ou réseaux spécialisés bio) et un organisme certificateur. Les principaux points abordés lors des entretiens étaient les suivants : importance et historique de l'activité bio des organisations rencontrées, stratégies d'approvisionnement et de commercialisation, gestion des contraintes réglementaires et capacité d'adaptation, modèle d'organisation et de développement, freins et moteurs du développement et perception de l'avenir.

2. ELEMENTS DE CONTEXTE

2.1. Le marché des produits avicoles bio en France

La France se situe au 1^{er} rang européen en production de poulets bio, avec plus de 6 millions de têtes produites en 2009 (+ 12.8 % / 2008). Après un fort développement dans les années 90, la production française a connu un déclin de 2001 à 2006, lié à la mise en place du cahier des charges français, plus contraignant que le règlement européen de 1999 et pénalisant la compétitivité des filières françaises. Depuis 2007, la production a renoué avec la croissance, tirée par le développement de la demande intérieure. Ainsi de 2006 à 2009, la production de poulets bio a augmenté de 33 % selon l'Agence BIO.

¹ Compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural.

² Pour et Sur le Développement Régional Grand Ouest

La France est également leader, avec l'Allemagne, en production d'œufs bio, avec un effectif de poules bio de près de 2 millions de têtes en 2009, en croissance de 16 %/2008, soutenue par une demande vigoureuse. La consommation de produits bio à domicile peut être appréciée à partir des panels de consommateurs pour la volaille (Kantar World Panel) ou de distributeurs pour les œufs (Census IRI ou Nielsen). Compte-tenu de la très faible part de marché des volailles bio, les données du panel Kantar sont à utiliser avec prudence. On constate cependant une progression du taux de pénétration (% de ménages acheteurs au moins une fois dans l'année) des poulets entiers, de 4 % en 2004 à 7.8 % en 2009, et de 6.2 à 10.5 % pour les découpes. Les ventes d'œufs biologiques en GMS représentent, selon les panels distributeurs, 8 % des ventes en volume et 15 % en valeur, en croissance de 14 % en volume en 2010 dans un marché global en progression de 3.0 %.

2.2. Un contexte réglementaire en évolution

Un nouveau cadre réglementaire européen est entré en vigueur en janvier 2009, avec un objectif fort d'harmonisation au niveau communautaire³. Les principales évolutions pour l'aviculture concernent la diminution de la part de matières premières conventionnelles autorisées dans la ration, une nouvelle contrainte de lien au sol alimentaire et la nécessité de définir la notion de « souches à croissance lente » par chaque Etat membre. Au niveau français, ce nouveau cadre réglementaire se traduit globalement par un assouplissement des contraintes, celle de lien au sol étant transférée de l'élevage au fabricant d'aliment (FAB) et le choix des souches étant élargi à des animaux à croissance intermédiaire, pouvant être abattus avant 81 jours.

3. SITUATION ET ENJEUX PAR MAILLON

3.1. L'amont des filières volailles et œufs

La Sélection-multiplication encore peu impliquée

La génétique utilisée en production biologique n'est pas spécifique. Par ailleurs, la production de poussins Bio (nés de parentaux élevés en mode de production biologique) rencontre deux freins majeurs : une taille de marché insuffisante pour spécialiser des cheptels reproducteurs d'une part, des freins techniques et sanitaires, d'autre part, si l'élevage des parentaux devait se faire avec accès au parcours.

L'industrie de l'alimentation animale au cœur des enjeux de développement de l'aviculture bio

La production française d'aliment volailles de chair et œufs bio (chair et ponte) a été estimée à environ 120 000 tonnes en 2008, et près de 150 000 tonnes en 2009, soit 75 à 90 000 tonnes de céréales incorporées,

³ Nous invitons le lecteur à se reporter pour plus de précisions à l'étude Magdelaine et Riffard, 2010, a et b.

avec un taux moyen d'incorporation de céréales bio de 50 à 60 % dans les formules volailles.

Le premier enjeu du secteur tourne autour de la réduction du niveau d'importation en matières premières bio. Ce dernier varie selon les fabricants (de 7 à 50 % en 2008), selon les régions mais aussi selon la conjoncture. Les origines des céréales importées sont essentiellement Union européenne, Europe de l'Est et Amérique latine. Les matières premières protéiques (soja) proviennent d'Italie, mais également d'Europe de l'Est et d'Amérique du Sud (Brésil et Argentine). La forte dépendance en matières premières protéiques s'est renforcée avec le passage à 95 % de matières premières biologiques au 1^{er} janvier 2010. L'amélioration de la qualité des matières premières bio (valeur nutritionnelle, homogénéité) et notamment des céréales nationales est également un enjeu important pour le secteur. Différents opérateurs estiment que cette amélioration passera par des progrès sur les opérations de collecte et de stockage. La mise en œuvre de contrats entre céréaliers et organisations de productions animales, apparaît susceptible d'encourager le développement de la céréaliculture bio en sécurisant les débouchés des céréaliers et en facilitant leur conversion, même si à court terme, les prix d'achat sont plus élevés pour les FAB. Un autre enjeu important est d'obtenir une certaine harmonisation des pratiques d'approvisionnement au sein de l'Union européenne et le respect par tous les opérateurs européens du lien au sol, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui, (Magdelaine et Riffard, 2010, a et b).

Le défi d'un aliment 100 % bio au 1^{er} janvier 2012 paraît aujourd'hui difficile à relever, dans des conditions économiques satisfaisantes, pour l'ensemble des fabricants rencontrés, à l'instar des conclusions de l'étude européenne. En effet, la seule solution pour substituer une partie des matières riches en protéines conventionnelles, en essayant de maintenir les caractéristiques nutritionnelles des aliments est, actuellement, l'augmentation du taux d'incorporation en soja. Les principaux effets négatifs attendus du passage à 100 % bio sont liés à la difficulté d'équilibrer les formules et les conséquences induites : baisse des performances de production et de l'efficacité alimentaire, dégradation du bien-être animal (picage, cannibalisme), dégradation de l'état sanitaire des animaux (diarrhées), augmentation des rejets azotés (liée à l'augmentation du taux de protéines brutes dans l'aliment) et difficulté à respecter la contrainte de lien au sol alimentaire. Les stratégies possibles sont, outre la demande d'une prolongation de la dérogation à hauteur de 95 % de matières premières bio, l'utilisation des farines de poisson et surtout la recherche de nouvelles sources protéiques concentrées bio. Le recours aux farines de poisson est limité par l'existence de nombreux cahiers des charges « 100 % végétal » mis en place par l'aval, et d'autre part par la nécessité de disposer d'outils de fabrication

spécialisés en aliments pour monogastriques, l'utilisation de farines de poisson étant interdite pour les ruminants.

Différentes pistes concernant de nouvelles sources protéiques bio comme le gluten de maïs, le concentré de protéines de pois et concentré protéique de luzerne, ne semblent pas applicables dans un délai rapide, soit parce que le process nécessiterait une dérogation, soit parce que la disponibilité en matières premières bio est actuellement insuffisante.

3.2. Les filières volailles de chair

Environ 85 % de la production de volailles bio sont issus de filières organisées. Nous avons rencontré les responsables de six filières organisées (organisations de production et/ou abattoirs), réunissant plus de 200 éleveurs, et totalisant une production de 90 000 volailles bio par semaine en 2009, soit environ 75 % de la production nationale estimée. Le profil des éleveurs est varié. Certains sont des éleveurs de volailles Label Rouge qui se sont convertis au bio. Les exploitations sont, le plus souvent, totalement conduites en mode biologique, et même si parmi les nouveaux éleveurs, beaucoup ont encore des terres en conversion, l'objectif final pour les organisations rencontrées est de spécialiser le plus grand nombre d'exploitations en bio.

Les abattoirs rencontrés sont le plus souvent des opérateurs historiques qui ont démarré une activité volailles bio pendant les années 80, ou au début des années 90. Il s'agit soit de PME spécialisées, soit de grands groupes non spécialisés en bio (ou de filiales leur appartenant), mais possédant toujours une activité en volailles sous Label Rouge. La part de produits de découpes est plus importante qu'en Label Rouge. En effet, les abattoirs rencontrés découpaient 40 à 70 % des volailles abattues, contre 20 % environ en volailles Label Rouge. Si, au moment des enquêtes, les abattoirs rencontrés semblaient ne pas envisager de modification de leur schéma de production (en développant par exemple une production de poulet bio européen abattu à 70 jours), certains interlocuteurs soulignaient cependant qu'une évolution de la demande et de la concurrence intra-communautaire pourrait conduire à l'avenir à reconsidérer la question. L'industrie de transformation (plats préparés, produits élaborés et charcuterie de volaille) représentait en 2009 un débouché très faible pour les volailles bio mais avec un potentiel de développement. Les attentes qualitatives de l'industrie de transformation sont spécifiques, notamment pour la charcuterie, avec un rapport qualité/prix pour les volailles bio jugé actuellement peu favorable. Sur ce débouché, comme à l'exportation, les opérateurs craignent l'émergence d'une concurrence d'autres pays européens, capables d'offrir des prix plus bas grâce à une interprétation plus laxiste du lien au sol et grâce à un âge à l'abattage plus précoce.

3.3. Les filières œufs et ovoproduits

Les filières œufs biologiques organisées représentaient 75 % de la production nationale d'œufs bio en 2009. Les organisations rencontrées rassemblaient un peu moins de 200 élevages et environ 920 000 pondeuses en production en 2008/2009 soit près de la moitié du cheptel recensé en 2009. La taille moyenne des élevages se situe entre 4 500 et 5 000 poules. Le démarrage de la production d'œufs biologiques est souvent plus récent qu'en volailles de chair, vers la fin des années 90. Toute la production française d'œufs bio se fait au sol sur un seul niveau. Les deux interrogations pour la filière portent, d'une part sur le maintien de la dérogation autorisant une densité de 9 poules/m² (au lieu de 6) ; d'autre part sur la définition en cours d'un cahier des charges pour la production de poulettes biologiques.

3.4. La distribution des produits avicoles biologiques

La GMS renforce sa domination sur la distribution de poulets et d'œufs bio

Selon le cabinet ANDI pour l'Agence Bio, la part de la GMS était de 48 % pour la volaille en 2009 et de 60 % pour les œufs, soit sensiblement plus élevée que pour l'ensemble des produits alimentaires. En 2009, la GMS a confirmé sa domination avec une croissance de son chiffre d'affaires bio de 27 % contre seulement 12 à 15 % pour la distribution spécialisée. Le marché du poulet bio est pour l'instant peu segmenté vu sa faible taille. La GMS commercialise essentiellement des poulets entiers et des blancs de poulet, ce qui génère un "déséquilibre matière" problématique pour les abattoirs. Seuls certains opérateurs, ayant bien développé leur service commercial en Restauration Hors domicile, parviennent à gérer ce déséquilibre grâce à la vente des cuisses en RHD à un prix correct. La stratégie bio des grandes enseignes est souvent volontariste et transversale aux différents rayons. Les freins évoqués par les acteurs de la grande distribution (en volailles) sont, d'une part le manque de disponibilité, notamment en filet de poulet, qui ne permet pas de faire une mise en avant du produit suffisante, d'autre part un prix des filets trop élevé et des difficultés à gérer de petits volumes. Le marché de l'œuf bio a une part de marché plus importante et caractérisé par un taux de pénétration des marques de distributeurs (MDD) très important (environ 65 % du CA contre seulement 55 % pour les œufs cage). Comme en volailles, il existe peu d'animations en œufs bio, par manque de disponibilités.

Un développement plus modéré de la distribution spécialisée bio

La part des circuits spécialisés bio était de 30 % en volailles et de 35 % en œufs (39 % pour l'ensemble alimentaire) et celle de la vente directe de 19 % en volailles contre seulement 5 % en œufs (12 % pour l'ensemble des produits alimentaires). La distribution

spécialisée bio était historiquement peu présente sur les produits frais et particulièrement sur les viandes, et plutôt orientée "magasins diététiques et végétariens". Récemment, elle a évolué vers une offre plus diversifiée et a développé une offre de produits animaux. Certaines enseignes ont mis en place des cahiers des charges dont les exigences vont au-delà de la réglementation. Ces cahiers des charges permettent de différencier l'offre par rapport à celle de la GMS classique, dont la concurrence est ressentie assez fortement depuis deux ans.

3.5. La Restauration Hors Domicile (RHD)

Selon l'Agence Bio, le montant des achats bio de la RHD est en forte croissance, même s'il ne représentait encore que 1.3 % du montant total des achats alimentaires de la restauration collective en 2009. Le secteur scolaire est le plus concerné par la pénétration des produits bio, avec 51 % des établissements concernés en 2009. Parmi les viandes, le poulet est le plus souvent proposé, dans 37 % des établissements ayant introduit des produits « bio ». Le moteur de cette croissance est la circulaire issue du Grenelle de l'environnement fixant comme objectif 20 % de produits bio en 2012 dans les services de restauration de l'Etat (CROUS, restaurant des administrations centrales, hôpitaux) et incitant les autres collectivités à s'intéresser à la bio. Cette circulaire n'est pour l'instant qu'incitative.

Pour les responsables de RHD rencontrés (un représentant de la RHD collective autogérée et un acheteur d'une chaîne de restauration), l'objectif de 20 % (même exprimé en valeur) semblait impossible à assurer d'ici 2012, mais demeurait un objectif à plus long terme. Les freins évoqués sont essentiellement une offre insuffisante en volume et peu structurée, la difficulté à offrir des menus complets bio et la difficulté à exiger une production locale dans les appels d'offres qui sont européens. Ils sont également culturels et organisationnels (changement de logistique et de techniques). Les acheteurs de RHD s'approvisionnent pour l'instant quasi-exclusivement via des grossistes, cette tendance étant encore plus marquée dans la restauration autogérée. Certaines Sociétés de Restauration cherchent cependant actuellement à structurer leurs relations avec les industriels afin de développer l'approvisionnement direct auprès de ces derniers, et des projets de filières dédiées se mettent en place pour approvisionner la RHD. Les acteurs de la RHD se disent prêts à travailler avec les professionnels sur des cahiers des charges techniques et sur la planification des approvisionnements sur l'année. La réduction des coûts d'approvisionnement passera également par une adaptation des grammages et des calibres spécifiques et une diminution de leur hétérogénéité.

La RHD exprime une demande forte en ovoproduits bio (élaborés type omelettes ou œufs durs, ou ovoproduits liquides en petit conditionnement), pour lesquels l'offre semble à ce jour insuffisante.

Il existe un potentiel important de développement des débouchés en œufs bio via l'industrie de transformation, que ce soit pour alimenter la RHD ou l'industrie agro-alimentaire (biscuiterie, traiteur, plats préparés, desserts...)

4. ANALYSE SWOT (FREINS, MOTEURS, OPPORTUNITES, MENACES) DE LA PRODUCTION AVICOLE BIO EN FRANCE

Les moteurs principaux du développement des filières avicoles biologiques sont bien sûr la bonne tenue de la demande qui caractérise l'ensemble des circuits. Cependant, les volumes actuellement produits et commercialisés restent faibles, ce qui nécessite de rester prudent quant aux perspectives de croissance de ces marchés. Les principaux freins sont liés à la disponibilité des matières premières pour l'alimentation animale et aux distorsions de concurrence induites par des stratégies d'approvisionnement contrastées au sein de l'Union européenne, les acteurs français ayant un approvisionnement en matières premières souvent plus chers que leurs concurrents s'approvisionnant sur le marché mondial.

Les différentes opportunités de développement sont liées au développement de nouvelles demandes, aujourd'hui embryonnaires, de la part de la RHD ou de l'industrie de transformation. Elles dépendront notamment de l'implication future des politiques publiques, comme par exemple, l'évolution de la recommandation portant sur l'objectif de 20 % d'approvisionnement bio dans la Restauration collective publique vers une obligation réglementaire. Elles dépendront également de l'évolution des conditions de la concurrence intra-communautaire.

Les principales menaces résident dans un développement non maîtrisé des filières et de la production qui, conjugué avec une hausse des coûts de production en relation avec la contrainte aliment 100 % bio à l'horizon 2012, pourrait dégrader fortement le niveau des marges pour l'ensemble des acteurs des filières bio.

CONCLUSION : ENJEUX ET PERSPECTIVES

Plus d'un an après l'entrée en vigueur du nouveau cadre réglementaire européen, l'analyse des filières européennes a montré que les pratiques d'élevage et les systèmes de production demeurent diversifiés au sein de l'Union européenne.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Agence Bio Chiffres clés 2009. www.agencebio.org

Magdelaine P, Riffard C, 2010 (a). Document ITAVI FranceAgriMer, 43 pages.

Magdelaine P, Riffard C, 2010 (b). XIIIth European Poultry Conference 2010.

Magdelaine P, Guyot M, Pottiez E, Riffard C, Bouvarel I, 2010. TeMA n°16 octobre, novembre, décembre 2010.

Les principaux enjeux identifiés pour les acteurs des filières volailles et œufs biologiques françaises sont souvent partagés avec les différents pays européens étudiés. Cependant certains enjeux sont spécifiques au positionnement français et à la segmentation du marché de la volaille en France, qui laisse notamment une large place au poulet sous Label Rouge. La concurrence avec le Label Rouge peut aujourd'hui être ressentie comme un frein, mais pourrait demain devenir un relais de croissance pour les filières positionnées sur ces segments haut de gamme.

Dans un contexte marqué par l'augmentation quasi-générale de la demande en produits bio, et par une volonté partagée des acteurs et des politiques de structurer l'offre pour qu'elle puisse y répondre, un développement de la production est attendu sur les prochaines années. Les acteurs de la filière œufs bio envisagent cependant un plafonnement du marché œufs bio en GMS autour de 10 % des volumes. Globalement, les perspectives semblent plus optimistes concernant le développement des œufs pour l'industrie, tant à destination de la RHD que des Industries Agroalimentaires (IAA). En volailles de chair, les pronostics sont difficiles, compte-tenu des incertitudes relatives d'une part, au développement de certains segments de marché aujourd'hui embryonnaires, comme la RHD et l'industrie de la transformation, et d'autre part, sur les conditions de la concurrence future entre pays producteurs en Europe ; plusieurs visions du bio s'appuyant sur des modèles de production plus ou moins extensifs, s'opposant au sein d'un marché unique. Les choix français de modèle de production sont par ailleurs susceptibles d'évoluer sous la pression de cette concurrence intra-communautaire.

En conclusion, nous pouvons identifier deux enjeux majeurs à moyen terme pour les filières avicoles biologiques locales, en France comme dans l'Union européenne. Le premier est de renforcer les équilibres entre le développement des productions végétales et des productions animales afin de garantir un développement durable des filières avicoles biologiques. Cela passera nécessairement par une interprétation plus homogène, au sein de l'Union européenne, de la contrainte de lien au sol.

Le second, d'être en mesure de fournir une offre adaptée (en quantité, en qualité et en prix) aux différentes demandes exprimées ou émergentes sur différents segments de marché, ce qui pourrait laisser la place à une segmentation de l'offre en produits biologiques.